

AVIS 51-2005: Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 16 juin 2005 relatif à l'identification et à l'encodage des chevaux dans une banque de données centrale (dossier Sci Com 2005/78)

Le Comité Scientifique de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire ;
Considérant la consultation électronique des membres du Comité scientifique du 29/11/2005;
émet l'avis suivant:

Le projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 16 juin 2005 relatif à l'identification et à l'encodage des chevaux dans une banque de données centrale, qui a été soumis pour avis, concerne une modification de la note de bas de page (3) de l'annexe II, chapitre IX de l'arrêté royal du 16 juin 2005. Cette modification est nécessaire pour être en accord avec les dispositions de la Directive 2004/28/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 modifiant la Directive 2001/82/CE instituant un code communautaire relatif aux médicaments vétérinaires.

Le Comité scientifique approuve le contenu du projet d'arrêté royal.

Pour le Comité Scientifique,
Le Président,
Prof. Dr. Ir. André Huyghebaert
Bruxelles, le 02/12/2005